
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 février 2021 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social, par intérim
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Madame Genny PAQUETTE, Chef de division à la Direction du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 33.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA21 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire, avec modification, soit en retirant l'article 40.15.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 14 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2020, à 16 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2020, à 16 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Prendre acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli souhaite ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2021. Elle félicite les organismes de l'arrondissement qui ont redoublé d'efforts pour soutenir les personnes en situation d'itinérance. Elle annonce l'ouverture de la halte chaleur, ouverte 7 jours sur 7 à heures variables et la réouverture de la bibliothèque de Parc-Extension.

Elle annonce qu'il sera possible, lorsque le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public sera adopté, de transformer une ruelle non déneigée en patinoire, à la condition d'obtenir un permis d'occupation du domaine public. Elle annonce que des œuvres d'art seront installées dans divers quartiers de l'arrondissement d'ici la fin mars. Elle invite les citoyens à suivre les activités de l'arrondissement par le biais des réseaux sociaux.

Elle mentionne divers dossiers à l'ordre du jour de la séance : un investissement de 650 000 \$ qui permettra notamment d'augmenter la canopée de 300 arbres, le renouvellement du financement pour TANDEM dans le cadre du programme montréalais à l'action citoyenne en sécurité urbaine et le projet d'aménagement et de sécurisation en face de l'école Saint-Bernardin. Elle annonce aussi l'arrivée d'une ligne d'écoute pour les jeunes de Parc-Extension soutenue par le programme d'intervention du milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans.

Elle souligne que l'arrondissement accepte les demandes d'exemption de stationnement dans le but de réduire le parc automobile. Elle souhaite également des mesures pour la protection du parc locatif et

souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme : Daniela Manan, Karim Guirguis, Mathilde Prud'Homme et Jonathan Bourque Vacaro.

Elle rappelle l'importance de souligner le mois de l'histoire des Noirs qui est une occasion de se rappeler la contribution de la communauté noire à la société.

La conseillère, Mary Deros, fait état de l'année 2020 comme l'une des plus difficiles. Elle remercie les gens qui se sont préoccupés de l'état de santé du policier blessé en devoir. Elle regarde l'avenir avec beaucoup d'espoir et de résilience et encourage les citoyens à en faire autant. Elle remercie tous les bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied tout au long de la pandémie. En ce mois de l'histoire des Noirs, elle souligne la contribution des communautés noires à la société et invite les gens à consulter la programmation de la Table de concertation de l'histoire des noirs sur le site Internet. Elle souligne la Journée de la langue maternelle le 21 février, la journée de la persévérance scolaire et la Saint-Valentin. Elle remercie tous les travailleurs des services essentiels toujours présents.

La conseillère, Rosannie Filato, souhaite ses meilleurs vœux à tout le monde et une année 2021 reposante et équitable. Elle encourage les jeunes à rester motivés et à persévérer dans leurs études. Elle remercie l'ensemble des enseignants qui savent s'adapter à la situation. Elle revient sur la pertinence de respecter les mesures sanitaires pour se protéger de la Covid-19.

Elle invite les citoyens à participer le 9 février, à un atelier d'échange interculturel intitulé « Femmes logement et immigration » dans Villeray organisé par l'Association des locataires de Villeray. Elle remercie l'ensemble des travailleurs et travailleuses essentiels dans tous les domaines y incluant les équipes d'employés de l'arrondissement.

Le conseiller, Josué Corvil, souhaite ses meilleurs vœux à tous et souhaite notamment que l'année 2021 soit plus positive que 2020. Il souligne la commémoration du mois de l'histoire des Noirs et remarque que Montréal est une ville inclusive où les communautés noires sont très présentes depuis le 17^e siècle et proviennent de partout. Malgré que la communauté noire soit bien établie, rien n'est acquis surtout en ce qui concerne le racisme systémique et le profilage racial. Il espère que les recommandations de l'OCPM apporteront des résultats concrets. Il souhaite que pendant la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine décrétée par l'ONU, plusieurs actions soient prises pour mettre en évidence les réalisations des communautés noires de la métropole. Il énumère les différentes journées mondiales du mois de février.

Il invite la population au lancement du dernier recueil de poésie de Frantz Benjamin et aussi à consulter le site du mois de l'histoire des Noirs pour y découvrir toutes les activités. Il lance le défi de lire un ou deux livres écrits par des auteurs noirs tout au long de février. Il remercie tous les organismes communautaires pour leur et particulièrement la directrice de l'arrondissement.

Le conseiller, Sylvain Ouellet souhaite ses meilleurs vœux à tous. Il revient sur la liste de défi du mois de février et ajoute celui de 28 jours sans alcool. Il annonce que le Stade de soccer intérieur de Montréal du parc Frédéric-Back est réquisitionné pour accueillir les personnes itinérantes ayant des symptômes de la Covid-19. Le Règlement pour une métropole mixte a été adopté par le conseil de la ville, ce qui veut dire que tous les promoteurs immobiliers devront prévoir la présence de logements sociaux et familiaux dans leurs projets. Le chargement de neige débutera bientôt, surveillez les indications.

Il revient sur le mois de l'histoire des Noirs, notamment en lien avec ce qui s'est déroulé aux États-Unis l'année dernière.

Il annonce que le projet de piste cyclable pour rejoindre le parc Frédéric-Back sera réalisé l'été prochain et les alentours de l'école Saint-Bernardin seront sécurisés prochainement. Il annonce la création de 29 logements pour les personnes en situation d'itinérance grâce au programme fédéral Initiative pour la création rapide de logements et que le parc du Bon Air devenu parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine sera inauguré officiellement en 2021.

10.08 - Période de questions du public

À 19 h 15, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 2 février à 15 h.

Lina Parisi	Parcs à chiens
Conner Molander	Vignettes de stationnement
Madelaine Lachaine	Politique pour l'apaisement de la circulation
Geneviève Veilleux	Activités hivernales dans le parc Jarry
Jacob Mahfoud	Klaxons des déneigeuses

Marie-Michèle Mantha	Apaisement de la circulation
Jean-Baptiste Polle	Feux de circulation
Christine Tibi	Pistes cyclables et interdiction de stationnement
Gerry Greco	Stationnement illégal
Jonathan De Luca	Incitatifs à la rénovation
Reine Saidah	Collecte des « sers-plus-à-rien »
Carl-Emmanuel Vaillancourt	Installation de dos d'âne
Gabriella Den Elzen, Kristina Vannan et Joel Friesen	Vignettes de stationnement
Nathalie Gagnon	Vignettes de stationnement
Meg Clinton	Installation de dos d'âne
Simon Bédard	Panneaux d'arrêt et dos d'âne

À 20 h 15, la période de questions du public est prolongée à l'unanimité, et ce, pour une durée de 30 minutes.

Mélanie Scala	Lien cyclable sur 2 ^e Avenue
Josianne Paradis	Lien cyclable sur 2 ^e Avenue
Véronique Guay	Contribution financière pour produits d'hygiène féminine
Guenael Charrier	Ruelle De Castelnau Est
Celia Dehouche	690-700 rue Jarry
Amy Darwish	Prix des loyers raisonnables
Vincent Lussier	Lien cyclable sur 2 ^e Avenue
Louis-Philippe Codère	Logements sociaux

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse d'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 40.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 40, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA21 14 0004

Proclamation du mois de février, Mois de l'histoire des Noirs.

CONSIDÉRANT que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

CONSIDÉRANT que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

CONSIDÉRANT la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs ». Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le « Mois de l'histoire des Noirs » et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA21 14 0005

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire, du 15 au 19 février 2021.

CONSIDÉRANT que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire, regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 15 au 19 février 2021, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élues et élus municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que les élues et élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité « Réussite éducative : les élu-e-s s'engagent! » de Concertation Montréal;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 15 février 2021 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA21 14 0006

Proclamation de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février 2021.

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de la langue maternelle fut proclamée par l'UNESCO le 21 février 2000, et qu'elle est célébrée chaque année à cette date;

CONSIDÉRANT que cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh depuis 1952, quand la police et l'armée de l'État pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengali manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka;

CONSIDÉRANT que la diversité linguistique est de plus en plus menacée à mesure que des langues disparaissent et que 40 % des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 21 février 2021 *Journée internationale de la langue maternelle*.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA21 14 0007

Accorder une contribution financière de 197 853 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2021, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 197 853 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2021, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 194 000 \$ et de 3 853 \$ seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208469009

CA21 14 0008

Accorder une contribution financière de 15 880 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, pour la période du 5 février au 15 juillet 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 15 880 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, pour la période du 5 février au 15 juillet 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018–2021);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204819007

CA21 14 0009

Octroyer un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres, saillies et îlots de légumes végétalisés aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 58 671,74 \$ pour les lots 1 et 2 de l'arrondissement et à Urbex Construction inc. au montant de 593 170,97 \$ pour les lots 3, 4 et 5, pour une somme totale maximale de 651 842,71 \$, taxes incluses, pour la période 2021-2024 - appel d'offres public 20-18458 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres, saillies et îlots de légumes végétalisés aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 58 671,74 \$, taxes incluses pour les lots 1 et 2 de l'arrondissement et à Urbex Construction inc. au montant de 593 170,97 \$, taxes incluses pour les lots 3, 4 et 5 pour une somme totale maximale de 651 842,71 \$, taxes incluses, pour la période 2021-2024 - appel d'offres public 20-18458 (4 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1215989001

CA21 14 0010

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Panellinos, St-Michel, Villeray FC, pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté – Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Panellinos, St-Michel, Villeray FC, pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté – Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1203356018

CA21 14 0011

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1211309001

CA21 14 0012

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 850 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ au Club d'âge d'or du parc Turin; 500 \$ au Comité d'action de Parc-Extension; 500 \$ au Conseil Régional des Personnes Âgées Italo-canadiennes; 250 \$ au COPATLA (Centre d'orientation et de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie latino-américain); DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à la Corporation d'Éducation Jeunesse; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires, 300 \$ au Regroupement Jeunesse en Action, 300 \$ à Héritage hispanique du Québec; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au COPATLA (Centre d'orientation et de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie latino-américain), pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 850 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 500 \$ au Club d'âge d'or du parc Turin—pour la distribution des paniers de Noël
- 500 \$ au Comité d'action de Parc-Extension (pour PEx Helping Hands)—pour la distribution de repas et d'habits chauds pour les résidents de Parc-Extension
- 500 \$ au Conseil Régional des Personnes Âgées Italo-canadiennes (CRAIC)—pour la distribution des paniers de Noël
- 250 \$ au COPATLA (Centre d'orientation et de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie latino-américain)—pour la livraison de denrées alimentaires

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

- 500 \$ au Corporation d'Éducation Jeunesse—pour le cocktail d'înatore virtuel sous forme de boîtes-repas qui seront livrées à domicile

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires (SdesJ)—pour l'organisation de leur événement annuel en ligne le sommet 2021
- 300 \$ au Regroupement Jeunesse en Action—pour la distribution alimentaire
- 300 \$ à Héritage hispanique du Québec—pour la réalisation d'un événement virtuel en lien avec le Mois du Patrimoine Hispanique du Québec

DISTRICT DE VILLERAY

- 500 \$ au COPATLA (Centre d'orientation et de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie latino-américain)—pour la livraison de denrées alimentaires

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539001

CA21 14 0013

Autoriser une dépense maximale de 15 328 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement dans le cadre du projet « *Parents prêts pour l'école* » pour lequel l'arrondissement a obtenu une subvention équivalente du ministère de la Famille en 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 15 328 \$, à même les surplus de l'arrondissement, dans le cadre du projet « *Parents prêts pour l'école* » relié au Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents du ministère de la Famille;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203356017

CA21 14 0014

Autoriser le dépôt d'un projet de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'aménagement urbain « *Enfants 2019-2021* » du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville-centre pour la mise en œuvre d'aménagements en bordure du boulevard Crémazie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'un projet de l'arrondissement au Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville-centre dans le cadre du Programme d'aménagement urbain « *Enfants 2019-2021* » pour financer une partie de l'aménagement d'un corridor ludique en bordure du boulevard Crémazie;
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur de la Direction du développement du territoire à agir au nom de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et à signer la demande de projet et tout engagement relatif à cette fin;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218235001

CA21 14 0015

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218469001

CA21 14 0016

Autoriser une dépense maximale de 350 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue de la mobilité et de la sécurité routière, dont 250 000 \$ pour la mise en place d'une équipe de réfection routière (asphalte) et 100 000 \$, pour la fourniture d'enrobés bitumineux.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 350 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue de la mobilité et de la sécurité routière;
2. d'autoriser une dépense maximale de 250 000 \$, pour la mise en place d'une équipe de réfection routière (asphalte);
3. d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, pour la fourniture d'enrobés bitumineux;
4. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1204969016

CA21 14 0017

Autoriser une affectation de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté – SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et la sécurité au travail durant l'année 2021 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une affectation d'un montant de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté – SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2021 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1214322001

CA21 14 0018

Autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année 2021;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1214322002

CA21 14 0019**Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement RCA20-14007 autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement, a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA20-14007 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre à distance du 8 au 23 décembre 2020 par avis public sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 8 au 23 décembre 2020, aucun citoyen n'a signé le registre à distance;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 89 062;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 8 917;
3. que le nombre de demandes faites est de 0;
4. que le règlement RCA20-14007 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1204322009

CA21 14 0020**Édicter une ordonnance modifiant la vitesse prescrite à 40 km/h, sur le tronçon de la 25^e Avenue/boulevard Provencher, entre les deux limites de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour harmoniser la limite de vitesse dans ce secteur, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance modifiant la vitesse prescrite à 40 km/h, sur le tronçon de la 25^e avenue/boulevard Provencher, entre les deux limites de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour harmoniser la limite de vitesse dans ce secteur, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1214704001

CA21 14 0021

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du futur bâtiment situé aux 7433-7435, rue Saint-André, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur la propriété pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 3 logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du futur bâtiment situé aux 7433-7435, rue Saint-André (numéro de lot 3 457 408) de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur la propriété pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 3 logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1201385021

CA21 14 0022

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages abritant 3 logements situé aux 7433-7435, rue Saint-André.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-002, A-200 à A-203 et A-205 à A-208 datés du 8 octobre 2020, préparés par Zaraté Lavigne Architecture, visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages abritant 3 logements aux 7433-7435, rue Saint-André et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1201385019

CA21 14 0023

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro civique 7385-7387, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur sa propriété, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 7385-7387, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216495001

CA21 14 0024

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation et l'agrandissement en hauteur du bâtiment portant le numéro civique 7385-7387, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans aux pages 19, 20, 21, 22, 23 et 36, datés de janvier 2021, préparés par Maurice Martel Architecte, visant la transformation et l'agrandissement en hauteur du bâtiment portant le numéro civique 7385-7387, rue Saint-Hubert et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1216495002

CA21 14 0025

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du terrain situé au 7145, avenue Papineau, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement sur le site dans le cadre de la construction d'un bâtiment mixte comptant 14 logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du terrain situé au 7145, avenue Papineau, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement sur le site dans le cadre de la construction d'un bâtiment mixte comptant 14 logements, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1201010016

CA21 14 0026

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment mixte comptant un local commercial et 14 logements, de 3 étages et un décroché de 2 étages face à l'avenue Papineau, sur la propriété située au 7145, avenue Papineau.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Plan projet d'implantation », « Jean-Talon/Papineau - Alre Properties », « Plan d'aménagement paysager », « Noiseblock - Barrier Wall Systems », préparés par VRSB - Arpenteurs-géomètres, minute 2502, Architecture49, bma Architecture de paysage, Kineticsnoise Control, visant la construction d'un bâtiment mixte comptant un local commercial et 14 logements, de 3 étages et un décroché de 2 étages face à l'avenue Papineau, sur la propriété située au 7145, avenue Papineau et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1201010015

CA21 14 0027

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant une construction hors toit et abritant 12 logements et 2 locaux commerciaux sur la propriété située au 1925, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-010 à A-204 du document intitulé « Projet de condominiums résidentiel et commercial » datés du 11 décembre 2020, préparés par Djurgurta Mezine Architecte, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant une construction hors toit et abritant 12 logements et 2 locaux commerciaux sur la propriété située au 1925, rue Jean-Talon Est et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1208053012

CA21 14 0028

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 3605-3625, rue Bélanger.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 5/6 et 6/6 datés du 11 janvier 2021 et du 17 décembre 2020, préparés par Lux Architecture + Design, visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 3605-3625, rue Bélanger et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1211385003

CA21 14 0029

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un 3^e étage sur le bâtiment situé au 8072, rue Berri.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-002, A-203 et A-400 à A-402 datés du 26 novembre 2020, préparés par Zaraté Lavigne Architecture, visant l'ajout d'un 3^e étage sur le bâtiment situé au 8072, rue Berri et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1211385001

CA21 14 0030

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la conversion du rez-de-chaussée et du 2^e étage en 4 logements dans le bâtiment situé au 8125, rue Saint-Denis.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-101, A-201 et 1/1 datés du 6 janvier 2021, préparés par Rouge Architecture, visant la conversion du rez-de-chaussée et du 2^e étage en 4 logements dans le bâtiment situé au 8125, rue St-Denis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1211385002

CA21 14 0031

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages au 7405, rue des Écores (lot 6 349 813).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-002, A-203 et A-400 à A-501 du document intitulé « Nouvelle maison unifamiliale, 7405 Des Écores » daté du 8 décembre 2020, préparés par Zaraté Lavigne Architecture, visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages sur le lot 6 349 813 (7405, rue des Écores) et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 18 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1206996012

CA21 14 0032

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 9355, avenue Vianney.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 12, 17, 18, 19 et 21 du document intitulé « LOGIS-RAP - Construction de 16 nouveaux logements communautaires » daté du 14 janvier 2021, préparés par Rayside Labossière, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 9355, avenue Vianney et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1208053017

Adopter le second projet de résolution PP20-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 690-700, rue Jarry Ouest et la construction sur cet emplacement d'un immeuble résidentiel et commercial de 4 étages en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que la superficie maximale d'un usage commercial spécifique prescrites à la grille des usages et des normes de la zone C01-037 à l'annexe C du Règlement de zonage, recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 5 au 20 novembre 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

L'article 40.15 a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

40.15 1208053014

CA21 14 0033

Adopter le second projet de résolution PP20-14009 à l'effet de permettre l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement, recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 20 janvier 2021 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 décembre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 5 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le second projet de résolution PP20-14009 à l'effet de permettre, conformément aux plans intitulés « Plan de plantation », « Plan de canopé », « Tableau de plantation et palette végétale », « Plan couleur », « Vue aérienne », « Perspectives avant-après », « Zone d'entreposage de la neige », préparés par Fahey et estampillés en date du 24 novembre 2020, l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que le nombre de cases de stationnement total sur la propriété soit de maximum 215;
- qu'au moins une vingtaine de supports à vélos soient installés sur le site pour offrir une alternative à l'utilisation de la voiture;
- de remplacer tous végétaux défectueux, malades ou morts;
- que les travaux soient réalisés dans les 36 mois suivant l'adoption de la résolution du projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP20-14009 conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1201010014

CA21 14 0034

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14003-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14003-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

40.17 1214704002

CA21 14 0035

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA08-14005-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement (RCA08-14005) » afin d'autoriser le déversement d'eau dans une ruelle pour la création de patinoires.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA08-14005-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) » afin d'autoriser le déversement d'eau dans une ruelle pour la création de patinoires.

40.18 1216495003

CA21 14 0036

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14002 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement (R.R.V.M., c. O-0.1) » afin de baliser les exigences pour l'obtention d'un permis d'occupation périodique pour la création de patinoires dans une ruelle.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14002 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., c. O-0.1) » afin de baliser les exigences pour l'obtention d'un permis d'occupation périodique pour la création de patinoires dans une ruelle.

40.19 1216495004

CA21 14 0037

Donner un avis de motion quant à l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, quant à l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

40.20 1216996002

CA21 14 0038

Nommer quatre nouveaux membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour un mandat de deux ans :

- Daniela Manan et Karim Guirguis, à titre de membres réguliers;
- Mathilde Prud'Homme et Jonathan Bourque Vacaro, à titre de membres suppléants.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1206996013

CA21 14 0039

Prendre acte du dépôt au conseil municipal, du bilan portant sur l'application du Règlement 04-041 intitulé « Règlement sur l'utilisation des pesticides » pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement 04-041 intitulé « Règlement sur l'utilisation des pesticides » pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1216643001

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 10.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2021.